

# La question du pétrole

L'avenir de Gènes remet sur le tapis la question du pétrole, et la presse française toute entière se dresse pour faire écho au regrettable tour de passe-passe dont nous risquons une fois de plus de payer le frais. Le Réveil du Nord a déjà exposé la question avec trop de clarté, au point de vue économique et politique, pour que le prétexte en rien ajoutée à ses informations. Non seulement en cette courte chronique que est publiée nos lecteurs nous courrons des grandes lignes scientifiques de l'affaire, et surtout de leur part de recherches effectuées sur le sol français en vue de la prospection du précieux liquide; enfin de dire un mot des procédés de synthèse des hydrocarbures déjà en voie de réalisation industrielle intense de l'autre côté du Rhin.

## QUEST-CE QUE LE PETROLE ?

Les pétroles existent en énorme abondance dans deux continents, en Europe, ou pour mieux dire en pré-Asie, d'où nous arrivent les pétroles russes, et en Amérique du Nord. Dans ces contrées, le pétrole brut sort du sol sous forme de fontaines jaillissantes ou de nappes qui constituent le naphte; le plus souvent les terrains à pétrole sont exploités au moyen de puits et sondes, les huiles raffinées par distillations successives abandonnant les éthers de pétrole, les huiles légères ou essences, le pétrole qui brûle dans nos lampes, et enfin les huiles lourdes ou mazout. Il reste encore comme sous-produits, la paraffine, la vaseline, et des goudrons. Comme on peut en juger, la possession des terrains pétroliers est intéressante tant pour le particulier qui pour l'Etat qui a la chance d'en être doté.

Il y a peu de temps encore on pensait que le pétrole avait été formé dans les entrailles du sol par la décomposition lente d'énormes masses de poissons qui vivaient dans les mers des époques géologiques lointaines. L'hypothèse la plus vraisemblable est encore celle qui fait sortir le pétrole de la réaction de l'eau à haute température sur les carbures de fer contenus dans les régions sous-granitiques.

## LE PETROLE EN FRANCE

Il y a plusieurs années, une vingtaine même, des sondages avaient été effectués en France. Malheureusement, ces sondages opérés sans méthode scientifique n'aboutirent pas à des résultats susceptibles d'être exploités industriellement. On trouva de petites poches à pétrole très impur en Auvergne, à Espirat, au Puy de la Poix, à Chamalières, et à Lussat; dans l'Ain, à Vaux-en-Bugey; dans le Jura, près de Bellecœur; dans les Basses-Pyrénées, et dans les Landes. Puis on n'y pensa plus... mais en 1917, les difficultés croissantes de l'approvisionnement français, en pétrole, très gêné par la guerre sous-marine fit revenir l'affaire sur l'eau. Des travaux intéressants furent effectués au environs de Clermont-Ferrand et au Puy Courelle, et aussi à Vaux-en-Bugey. Mais la guerre cessa et les crédits affectés aux recherches diminuèrent avec les difficultés de ravitaillement en pétroles exotiques. L'affaire de Gènes va-t-elle galvaniser l'énergie de nos prospecteurs ? Nous le souhaitons, mais nous croyons aussi qu'il faut surtout pour réussir dans cette œuvre assurément ingrate, beaucoup de méthode et d'opiniâtreté, beaucoup d'argent et... passablement de temps.

## LES HYDROCARBURES DE SYNTHESE

Il y a plusieurs mois déjà le « Réveil » a exposé le résultat des recherches entreprises par les Allemands pour fabriquer de toutes pièces les hydrocarbures susceptibles de remplacer les pétroles, essences, etc., pour lesquels ils étaient tributaires de l'étranger. Nous savons aujourd'hui que c'est le principe du procédé Bergius employé par nos excellents voisins.

Ce procédé consiste en fait à hydrogéner la houille au moyen d'une pression d'hydrogène à 200 atmosphères et à la température du rouge. On peut traiter de même les huiles et les goudrons, le produit liquide obtenu est susceptible de brûler dans n'importe quel moteur et d'alimenter les moteurs à combustion et à explosion. La grosse question est maintenant de perfectionner suffisamment la méthode pour obtenir un rendement vraiment économique. Les Allemands travaillent et chercheurs obtiennent et arrivent certainement très vite. C'est aux chimistes français qu'il appartient de battre de vitesse, dans cette course, qui est l'élément de la suprématie économique en Europe.

FELIX HENRY.

# La Reconstitution Minière

## AUX MINES D'ANZEN

Les actionnaires de cette Compagnie se sont réunis le 18 mai, en assemblée générale.

Le rapport du conseil donne d'intéressants renseignements sur les travaux de réparation des dommages de guerre et le développement de l'extraction et des fabrications diverses. Nous avons publié récemment une information détaillée sur ces travaux. Rappelons que les travaux de dénoyage ont été poursuivis activement. Il restait encore à dénoyer, au 31 décembre dernier, soit les étages inférieurs, soit des sous-étages isolés de dix fosses. Six chevalements ont été terminés ou reconstruits et trois chevalements en béton armé ont été terminés. Deux machines d'extraction à vapeur définitives ont été installées et huit treuils électriques provisoires de 250 HP. ont été mis en service. Il y a lieu de croire que les cinq autres machines d'extraction à vapeur définitives auront été mises en service à la fin du premier semestre de 1922. La construction de la station centrale d'électricité de Thiers est activement poursuivie. Elle sera pourvue d'abord de deux turbo-alternateurs de 10.000 kw. chacun et elle pourra être triplée.

Quatre lavoirs ont été mis en service et non cinquième a été terminé. Le rivage de Thiers est remis en eau et utilisé.

La reconstruction des bâtiments industriels détruits est fort avancée. L'augmentation du nombre des ouvriers a amené la Compagnie à engager un important programme de construction de maisons ouvrières. Six cent vingt-huit maisons ont été mises à la disposition du personnel et la construction de 691 maisons nouvelles a été entreprise en 1921.

Pour se procurer les ressources nécessaires à sa reconstruction, la Compagnie a participé à la création du Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais à la fin de l'année dernière, dans la pré-

### La COMPAGNIE SINGER

3 Rue Nationale, LILLE

#### SES MACHINES à COUDRE

Dernières perfectionnements aux meilleurs prix au Comptant et à crédit

#### REPARATIONS RAPIDES à PRIX MODERES

Le montant des salaires a atteint, pour l'exercice, 109.860.907 francs et les sommes dépensées en faveur du personnel forment un total de près de 14 millions. Il convient d'ajouter à ces dépenses les pertes sur les loyers très réduits concédés aux ouvriers, loyers qui ne couvrent même pas les frais d'entretien.

Les impôts payés par la Compagnie se sont élevés à 3.678.864 francs.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1921, qui s'est exceptionnellement étendu sur une période de treize mois et qui se solde par un bénéfice de 12.380.559 fr. 79. Après prélèvement de 8 millions 119.028 francs pour diverses réserves, l'assemblée a fixé le dividende brut de l'exercice à 40 francs par action, sur lequel un acompte de 15 francs ayant été déjà distribué, il reste à payer un solde de 25 francs brut.

## LES BENEFICES DES MINES DE VIGOIGNE, NEUX ET DROCOURT

Les résultats de l'exercice 1921 se traduisent par un bénéfice de 11.500.032 fr., auquel il y a lieu d'ajouter le report anterior de 801.834 fr., soit au total 12.370.866 fr., contre 11.333.328 fr., pour le précédent exercice.

Au bilan, l'actif disponible et réalisable figure pour 112.206.815 fr., les stocks et approvisionnements pour 24.489.354 francs.

Les crédits divers se chiffrent par 37 millions 732.337 fr., contre 26.411.934 fr., l'an dernier; la dette obligataire a passé de 1.958.000 fr., à 1.949.500 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée du 31 mai un dividende de 18 fr., par action.

## Le Code de la route et la circulation des automobiles

Il est rappelé que le décret d'un an fixé par l'article 60 du décret du 27 mai 1921, arrivera à expiration le 1er juin prochain, pour l'application des prescriptions, notamment des articles 5 et 27 de ce décret relatifs à la circulation des automobiles.

En conséquence, deviennent obligatoires à partir de cette date :

1. L'apposition sur les véhicules d'une plaque métallique portant le nom, prénoms et domicile du propriétaire.
2. L'apposition sur TOUS les véhicules automobiles de plaques métalliques mentionnant le nom du constructeur, l'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type, ainsi que le poids du véhicule et le poids du chargement maximum s'il s'agit d'un véhicule destiné au transport de marchandises.
3. L'apposition sur TOUS les véhicules automobiles de deux plaques d'identité portant un numéro d'ordre (numéro d'immatriculation). Ces plaques doivent être fixées en évidence, d'une manière inamovible, à l'avant et à l'arrière du véhicule.

De même, à partir du 1er juin, sont obligatoires les prescriptions relatives à l'éclairage de tous les véhicules aux dispositions des organes moteurs, manœuvre, direction et freinage des véhicules automobiles, à l'éclairage des véhicules automobiles, aux freins et éclairage des véhicules affectés aux services publics et enfin à l'éclairage et signaux avertisseurs des cycles.

## Notre Service Renseignements

**VEUVE DE GUERRE DEL COMA.** — 1. Non; vous avez pas droit à pension pour vous-même, attendu que vous n'êtes pas l'épouse de votre mari. Mais vous pourriez réclamer un secours en vertu de la loi de la guerre et des pensions. — 2. Pour le règlement de votre file, renouvelez votre réclamation à la section départementale des pensions et adressez votre réclamation au Ministère de la guerre si vous n'obtenez pas encore de réponse.

**UN QUI VOUDRAIT SAVOIR SI ELLE L'A MAIT.** — Si le loyer est à votre nom, vous pouvez déposer les meubles.

**UN QUI VEUT SAVOIR NUMERO 11.** — Vous semblez devoir dépendre de la Commission cantonale d'Hyoudan; passez d'ailleurs à la Meuse qui vous fixera. Nous vous rappelons que les demandes d'indemnités de dommages de guerre devaient être déposées avant le 1er août 1921. A titre exceptionnel, vous pourriez être autorisée à déposer actuellement un dossier. La commission départementale valables les explications que vous fournirez au sujet du retard apporté au dépôt de votre réclamation.

### COMPTABILITE

Programme gratuit

**UN LECTEUR ASSIDU DE PARISETTE 256.** — Vous pouvez contracter un engagement volontaire, à partir de 18 ans, avec le consentement de votre père; à partir de 20 ans sans le consentement de vos parents. Passez au bureau de recrutement de votre subdivision (notamment à celui de Lille, 28, place aux Bleuets, le mardi ou le vendredi matin, à 8 heures).

**F. L. V.** — Ce locataire en effet doit à une prorogation de six mois. Vous pouvez cependant lui réclamer jusqu'à l'expiration de sa prorogation un supplément correspondant à l'augmentation des charges qui grèvent l'immeuble. Apprenez-le devant le 102e de paix.

# SEMAINE DE PENTECOTE

## EXPOSITION des DERNIERES NOUVEAUTES en Toilettes d'Été

### en SOIERIES, LAINAGES, COTON pour ROBES LEGERES

#### et les plus Jolies modèles de CHAPEAUX pour Dames et Fillettes

"BOKA" suit la MODE au jour le jour

et vend MEILLEUR MARCHÉ qu'à Paris

Nos Magasins RESTERONT OUVERTS DIMANCHE 28 MAI jusqu'à midi.

**UN VIEUX LECTEUR DE « L'EGALITE » D. M. 214.** — 1. Réclamez une prorogation en vertu de la loi du 31 mars 1922. Le montant de l'immatriculation que vous aurez à payer sera fixé par le juge de paix. — 2. Le propriétaire peut exiger que vous lui laissiez deux pièces. Votre loyer sera réduit en conséquence.

**UN VIEUX LECTEUR DE « L'EGALITE » D. E. 214.** — 1. Non, attendu que vous vous proposez d'habiter vous-même la maison. — 2. Vous offrez est très avantageuse pour le locataire. — 3. Appelez le locataire devant le juge de paix, vous ferez remarquer au magistrat que vous vous proposez d'habiter vous-même l'immeuble.

**UN ANCIEN COMBATTANT W.** — Vous évitez, tout au moins en partie, la nouvelle augmentation de loyer en réclamant une prorogation (loi du 31 mars 1922) par huisserie. — 2. Le propriétaire ne pourra vous faire expulser ni augmenter votre loyer pendant la durée de la période qui sera fixée par le juge de paix. — 3. Ce magistrat fixera également le montant de l'immatriculation que vous devrez subir.

**UN HOMME QUI VEUT LA JUSTICE, 25.** — 1. Non, la mère étant titulaire du mobilier, elle peut exiger qu'il soit restitué. — 2. Voyez le juge de paix en cas de désaccord. — 3. Non, voyez paragraphe 2.

reportés sur la tête de votre enfant (800 francs par an) jusqu'à sa majorité.

**UN LECTEUR DU FAUBOURG.** — 1. Faites-vous examiner par un autre médecin spécialisé dans ces questions. Il ne pourra vous fixer qu'une somme si vous refusez, vous seriez appelé devant le président du Tribunal civil. Vous bénéficiez d'ailleurs, sur simple demande de votre part, de l'assistance judiciaire. Vous auriez intérêt à solliciter dans cette affaire les conseils de votre syndicat.

### Directement de la Fabrique

## LA REINE DES MONTRES

42 60

Manufacture de Montres de précision

Montres à remontoir à la commande plus 1.50 pour port

ÉVALUÉ PAR A. BOURGEOIS & C. (Manufactures de Besançon, Morlaix, Villerot-Deba)

**LAURENTO, NUMERO 10.** — 1. Oui, si vous êtes marié sans contrat. — 2. Tout cet appartient à la communauté du mariage. — 3. Le divorce est prononcé par le tribunal, condamnation à une peine afflictive et infamante, excès, sévices ou injures graves. Aucun délai n'est fixé. — 4. Oui. — 5. Écrivez à l'Office départemental des Pupilles de la Nation à la Préfecture. — 6. Oui, vous bénéficiez de votre pension pendant toute votre existence.

**UN UTILE DU 9e ZOUAVES.** — Vous ne pouvez toucher votre rappel de pension que lorsque votre titre définitif aura été établi par le ministère; ceci peut encore durer plusieurs années.

**C. I. P. BARLIN.** — Ce Belge doit réclamer une carte d'identité d'étranger. Sa femme est soumise à la même obligation. Le fait de ne pas se soumettre à cette formalité exposerait les intéressés à des pénalités sévères.

**UN ZOUAVE MAI MARIE, VICTOR HUGO.** — 1. Il faut vous incliner. Vous devez payer la pension si vous voulez éviter une saisie-arrêt de votre salaire. — 2. C'est au principal locataire qu'il faut adresser votre demande de prorogation, par ministère d'huissier. — 3. Voyez un huissier.

**M. L. R.** — Votre pension est calculée sur un salaire fictif, attendu que la partie des salaires qui dépasse 4.500 francs ne peut entrer en compte que pour un quart. Votre salaire fictif ressort à 5.375 francs par an; votre invalidité de 30 % (représentant la moitié de votre demi-salaire) vous donne droit à une pension annuelle de 1.543 fr. 75; 2. Non.

**1922 LA PATRIE ENLEVE MON FILS.** — Il fera 18 mois de service, si, comme il est vraisemblable, la nouvelle loi militaire est votée prochainement.

**UN LECTEUR DU « REVEIL », RIEUX.** — Si l'intéressé fils de belges, a été recensé avec la

### Demandez le Catalogue de Soldes PRINTÉMS DE PARIS

Il contient des occasions exceptionnelles

Vous le trouvez

à Wimeroux chez M. E. LEROY Rue Carnot

**UN PROPRIO ENNUYE E. D.** — 1. Oui, à moins qu'il ne s'agisse de locataires d'après-guerre bénéficiant d'une prorogation en vertu de la loi du 9 mars 1918, prorogation non encore expirée. — 2. Non. — 3. Elle peut conclure mariage, dès maintenant, s'il est écoulé au moins trois cents jours depuis la décision du président du tribunal autorisant à avoir un domicile distinct de celui de son premier mari ou depuis le jugement intervenu dans son instance en divorce.

**ZOUZOU DU 10e MIXTE.** — Le mieux serait de voir un notaire. En effet, du fait du décès de votre mère, il y a lieu de procéder à un partage.

**KATY GORILLE, LENS.** — Le refus opposé par vos beaux-parents va singulièrement compliquer les démarches; signalez le fait au notaire. Si vos beaux-parents persistent dans leur refus, l'affaire devra être soumise au tribunal. Le notaire se chargera sans doute de faire le nécessaire auprès d'un avoué.

**Avis aux Forains et Revendeurs**

Vous trouverez un grand choix de CONFISERIES — PAINES DÉPICES — ARTICLES à 9 fr. et 0 fr. 95

### CONFISERIE COCORICO

27, Rue Neuve, 27 — LILLE 9553

**SOLANGETTE, P. H.** — Intervenez auprès de votre avoué en vue de faire inscrire votre affaire au rôle d'un prochain audience. Vous ne pouvez requérir l'expulsion de votre locataire avant la décision du tribunal.

**UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL », B. N. 100.** — 1. Oui, le propriétaire est engagé vis-à-vis de vous en vertu de la loi du 9 mars 1918. La loi du 31 mars 1922 n'a pas réduit les avantages que vous tenez de la loi de 1918. Vous pouvez donc continuer à bénéficier jusqu'au 31 mars 1924. Faites confirmer à la propriétaire, par ministère d'huissier, votre demande de prorogation stipulant que vous entendez consacrer le bénéfice de la loi du 9 mars 1918.

**MON-PONEY COURT VITE.** — 1. Oui. — 2. Ne bougez pas. — 3. Le propriétaire peut actuellement vous réclamer un supplément de loyer correspondant à l'augmentation des charges (contributions, assurances, grosses réparations, etc.), qui grèvent son immeuble.

**UN AMI DU « REVEIL », DEPUIS 1896 L. B. N. 10.** — 1. Oui, le propriétaire est engagé vis-à-vis de vous. Vous pourriez d'ailleurs lui réclamer vous-même les acomptes sur titres de créance, si le propriétaire vous donne un nouveau pouvoir pour cet objet. — 2. Attendez d'avoir reçu vos titres de créance du Crédit National. Vous serez indemnisé dût la destruction de la remise; 3. Cette remise est bien votre propriété.

**DENTISTE G. LANGENOVE 106**

Spécialité de Pose de Dents, — Réparations et Transformations complètes, — Instruments, — Appareils, — FRIX REDUIT

**SUIS L'ARRANDE A COPELA-LUNE.** — Vous pouvez réclamer à votre locataire un supplément de loyer correspondant à l'augmentation des charges (contributions, assurances, eau, vidange des fosses d'égout, etc.), qui grèvent votre immeuble.

**POUR LA BANDE QUE FAIME.** — S'il n'y a pas plus d'un an que vous êtes mariée, vous pouvez renoncer à votre pension, vous obtenez un capital de 2.400 fr. Votre pension sera

dans 1921 (c'est-à-dire s'il a subi la visite du conseil de révision de janvier à mars 1921), il devra accomplir deux ans de service.

**200. BOUQUET DE LILAS.** — Seul, votre avoué pourrait vous fixer. Écrivez-lui de nouveau ou mieux, prenez un rendez-vous et allez lui rendre visite.

**J'AIMÉ BIEN MON MARI, BETHUNE.** — La Trésorerie Générale est installée à Lille, 2, rue d'Anjou.

**UN ANCIEN DU 5e.** — Sur le montant de l'indemnité pour perte subie (valeur 1914) de 1.200 francs, B. D. UN ENNUYE DE LOOS-EN-GOHELLE. — 1. Votre frère paraît être un inconnu au regard de la loi militaire française; 2. Au cas où il résiderait en France, avant l'âge de 38 ans, vous n'avez pas à vous inquiéter de son statut; 3. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 4. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 5. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 6. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 7. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 8. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 9. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 10. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 11. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 12. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 13. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 14. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 15. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 16. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 17. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 18. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 19. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 20. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 21. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 22. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 23. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 24. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 25. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 26. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 27. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 28. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 29. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 30. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 31. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 32. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 33. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 34. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 35. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 36. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 37. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 38. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 39. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 40. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 41. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 42. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 43. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 44. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 45. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 46. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 47. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 48. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 49. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 50. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 51. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 52. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 53. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 54. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 55. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 56. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 57. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 58. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 59. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 60. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 61. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 62. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 63. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 64. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 65. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 66. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 67. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 68. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 69. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 70. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 71. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 72. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 73. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 74. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 75. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 76. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 77. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 78. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 79. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 80. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 81. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 82. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 83. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 84. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 85. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 86. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 87. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 88. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 89. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 90. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 91. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 92. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 93. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 94. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 95. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 96. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 97. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 98. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune, sans doute) en donnant son civil exact et les enfants qu'il a eus; 99. Vous pouvez vous adresser à un conseil de guerre. Pour être fixé de manière précise sur sa situation actuelle, écrivez au commandant du bureau de recrutement dont il dépend (Bethune,